

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 6 décembre 2021 à 10 h 45  
Par visioconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane S CÔTÉ, Maire d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

---

Cette séance se déroule à huis clos, conformément aux décrets et arrêtés ministériels.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h 45.

---

**CA21 28 319**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard —  
Sainte-Geneviève du lundi 6 décembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## 10 - Période de questions du public

Aucune question.

---

## 10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

---

### CA21 28 320

#### **Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 - Règlement numéro CA28 0071**

Vu l'avis public publié par la secrétaire d'arrondissement le 22 septembre 2021 sur le site internet de l'arrondissement, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal;

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement sur la taxe relative aux services à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021 par sa résolution CA21 28 296;

Vu le dépôt du projet de règlement sur la taxe relative aux services à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021 par sa résolution CA21 28 296;

Vu l'avis public publié par la secrétaire d'arrondissement le 26 novembre 2021 sur le site internet de l'arrondissement, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter avec modifications, le règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 - CA28 0071.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1212714028

---

### CA21 28 321

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 décembre 2021 à, 10 h 50,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Stephane S COTE  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2021.